

MAIRIE DE LEVENS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 10 JUILLET 2020

Séance du 10 juillet 2020.

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle Fuon Pench, sous la présidence de Monsieur le Maire, qui constate que le quorum est atteint, avec retransmission des débats en direct de manière électronique, conformément à l'article L.2121-18 du Code des Collectivités territoriales, et en application de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

Etaient présents : M. Antoine VERAN, Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, M. Patrick MARX, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, , Mme Jeanne PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Aline BAILLOT, Mme BONNEFOND Maimouna, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Éric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Éric GIRARD, Mme Isabelle CHEMIN, M. Nicolas BRAQUET.

Était représentée : Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE a donné pouvoir à Mme Ghislaine ERNST
Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 26 / votants : 27.

Ouverture de la séance à 18 h 00.

→ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23.06.2020 à l'unanimité.

Dossier n° 1 : Présenté par M. le Maire

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS - ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX

VU le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le renouvellement de la série 2, dont fait partie le Département des Alpes-Maritimes, intervenant le dimanche 27 septembre 2020 ;

VU l'instruction NOR INTA2015957J du 30 juin 2020 du ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléments et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU les articles L. 283 à L. 293 et R.131 à R. 148 du code électoral ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à la désignation de 15 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants, élus sur la même liste, sans débat, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant avant l'ouverture du scrutin, le dépôt d'une liste de candidats comportant 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants : liste Antoine Veran ;

Après avoir rappelé les modalités et instructions relatives à la désignation des délégués et des suppléants, après avoir constitué le bureau électoral ;

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs et M. le Maire a proclamé les élus délégués et leurs suppléant conformément au tableau des électeurs sénatoriaux joint, suivant procès-verbal de la désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, dressé le 10 juillet 2020.

Communes de 1 000 habitants et plus – Élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Annexe 1

Liste des délégués, délégués supplémentaires et suppléants élus représentant la commune de Levens

Liste1 : Liste Antoine Veran :

1	Monsieur Antoine VERAN	Délégué
2	Madame Michèle CASTELLS	Délégué
3	Monsieur Thierry MIEZE	Délégué
4	Madame Ghislaine BICINI	Délégué
5	Monsieur Jean-Claude GHIRAN	Délégué
6	Madame Ghislaine ERNST	Délégué
7	Monsieur François SEINCE	Délégué
8	Madame Monique DEGRANDI	Délégué
9	Monsieur Georges REVERTE	Délégué
10	Madame Danièle TACCONI	Délégué
11	Monsieur Eric BERNIGAUD	Délégué
12	Madame Jeanne PLANEL	Délégué
13	Monsieur Gilles MAIGNANT	Délégué
14	Madame Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE	Délégué
15	Monsieur Didier GIORDAN	Délégué
16	Madame Maïmouna BONNEFOND	Délégué suppléant
17	Monsieur Michel BOURGOGNE	Délégué suppléant
18	Madame Isabelle CHEMIN	Délégué suppléant
19	Monsieur Patrick MARX	Délégué suppléant
20	Madame Suzanne URRUTY	Délégué suppléant

Dossier n° 2– Présenté par M. le Maire :

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE LEVENS AUPRES DE LA SPL COTE D'AZUR AMENAGEMENT

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1531-1 et L1521-1 et suivants,
VU les statuts de la SPL Côte d'Azur Aménagement,

VU la délibération du conseil municipal n° 10 en date du 26 juin 2013 portant sur la création de la SPL Côte d'Azur Aménagement, dont la commune de Levens fait partie et détient au sein du conseil d'administration de ladite SPL un siège,

CONSIDERANT la nécessité, suite à l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2020 et à l'installation du conseil municipal, à l'élection du Maire et des Adjointes intervenues le 26 mai 2020, d'élire un nouveau représentant de la commune au sein de ladite SPL ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur François Dominique SEINCE en qualité de représentant permanent de la commune de Levens au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Cote d'Azur Aménagement ;
- De désigner Monsieur Antoine VERAN en qualité de représentant suppléant de la commune de Levens au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Cote d'Azur Aménagement

Dossier n° 3– Présenté par M. Patrick MARX :

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2020 n° 1

Considérant la liquidation du restaurant la Piscine, et le souhait de la commune de mettre fin au bail et de racheter le matériel d'exploitation de l'établissement, il convient de prévoir au budget à l'article 6718 (autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion) la somme de 6900 € correspondant à l'indemnité de résiliation du bail. La commune acquittera la somme de 8100 € en investissement (article 2188) : les crédits sont déjà prévus au budget.

Pour information, 6000.83 € compenseront les loyers et charges dus par le gérant, et 8999.17 € seront versés au liquidateur.

Les postes énergie et eau sont réduits respectivement pour 3000 € et 3900 € considérant que la commune a déjà perçu des avoirs.

06075 Code INSEE	MAIRIE DE LEVENS MAIRE DE LEVENS	DM n°1 2020
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal FINANCES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611-020 : Eau et assainissement	3 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60612-020 : Énergie - Électricité	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6718-020 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	6 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	6 900.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 900.00 €	6 900.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30

La secrétaire de séance,
Michèle CASTELLS

Le Président,
Antoine VERAN